

(5) Subject to subsections 254(2) and (3), the Governor in Council may make regulations with respect to a corporation that constrains the issue or transfer of its shares prescribing"

(4) Les administrateurs peuvent, si les actionnaires les y autorisent dans la résolution spéciale prévue au paragraphe (1), annuler la résolution avant qu'il n'y soit donné suite.

(5) Sous réserve des paragraphes 254(2) et (3), le gouverneur en conseil peut, au cas où l'émission ou le transfert des actions d'une société fait l'objet de restrictions, prescrire:»

(1) En cas de modification des articles 170(1) et (2) en vue de la création d'une nouvelle catégorie d'actions dont l'émission ou le transfert ou l'appartenance font l'objet de restrictions et qui sont par ailleurs égales aux actions d'une ancienne catégorie, les actions de la nouvelle catégorie sont réputées aux fins de l'application de l'article 170(1) être égales et supérieures à celles de l'ancienne catégorie.

(1) (c) For the purposes of paragraphs 170(1)(a), (b) and (e), a new class of shares the issue or ownership of which is to be transferred by an amendment to the articles pursuant to paragraph 170(1)(a), (b) or (e) that is otherwise equal to an existing class of shares shall be deemed not to be equal or superior to the existing class of shares.

10 L'article 170(1) de la loi est modifié de façon à ce qu'il s'applique à la catégorie d'actions décrite à l'article 170(1) de la loi.

10 Paragraph 170(1) of the Act is amended and the following substituted therefor:

Clause 9: (1) This amendment is consequential on the amendments contained in clause 8.

Article 9, (1). — Découle de la modification proposée par l'article 8.

The relevant portion of subsection 170(1) at present reads as follows:

Texte actuel du passage visé du paragraphe 170(1) :

"170. (1) The holders of shares of a class or, subject to subsection (2), of a series are, unless the articles otherwise provide in the case of an amendment referred to in paragraphs (a), (b) and (e), entitled to vote separately as a class or series upon a proposal to amend the articles to

"170. (1) Sauf disposition contraire des statuts relative aux modifications visées aux alinéas a), b) et e), les détenteurs d'actions d'une catégorie ou, sous réserve du paragraphe (2), d'une série, sont fondés à voter séparément sur les propositions de modification des statuts tendant à: